

BRABANT
MINISTÈRE DE LA RÉGION DE
BRUXELLES CAPITALE

Province de ADMINISTRATION DES POUVOIRS LOCAUX

Diocèse de MALINES - BRUXELLES

Commune de BRUXELLES

Paroisse de SAINTE-ROCHE

COMPTE

DE LA

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

POUR L'EXERCICE 2018

COMPTE ANNUEL DE L'EXERCICE JAARREKENING VAN HET DIENSTJAAR	2018
ETABLISSEMENT DE CULTE - EREDIENSTINSTELLING	FABRIQUE DE L'EGLISE ST ROCIF

CONCORDANCE FINANCIERE / FINANCIELE OVEREENSTEMMING
 SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE 2018
 FINANCIELE TOESTAND OP HET EINDE VAN HET DIENSTJAAR 2018

Solde financier au 01/01/2017 - Financieel saldo op 01/01/2017		. 207 0,50
RECETTES AU COMPTE / ONTVANGSTEN OP DE REKENING	192.249,68	
DEPENSES AU COMPTE / UITGAVEN OP DE REKENING	<u>58.386,03</u>	
Tota(a)l	133.863,65	<u>133.863,65</u>
Solde/Saldo		141.934,15
 MOYENS DE FONCTIONNEMENT / WERKINGSMIDDELEN		
1. Caisse / kas		
2. Compte à vue / Zichtrekening		
3. Spaarrekening / Compte d'épargne	141.936,41	
4. ...		
Tota(a)l	<u>141.936,41</u>	<u>141.934,15</u>
Contrôle/Controle	25.03.2019	D. = 2,26


 GOFFINRI
 T. ARSONIER

Le 15 Mars 2019

ATTESTATION

Annexe aux comptes de l'année

NOUS membres du Conseil de la Fabrique d'Eglise de la Paroisse St ROCH

Mesdames... VERGAUVAN... BOURGEOIS... JEJEN...
Messieurs... GOFFINET... TKAALA... BUSONS... YAYALE...
.....

- déclarons que les transactions des comptes financiers, apparaissant dans la comptabilité de la Fabrique d'Eglise, représentent bien la totalité des recettes et dépenses financières de la Fabrique d'Eglise et n'avoir connaissance d'aucun autre compte dont les transactions ne sont pas reprises dans la comptabilité.
- déclarons ne pas avoir connaissance de transactions ou de décisions constituant une infraction aux règlements, statuts, décret et lois actuellement en vigueur.

Fait à Bruxelles....., le 15 Mars 2019.....

Signatures précédées de la mention : "Lu et approuvé"

YAYALE
Lu et approuvé

Lu et approuvé
Dedelle

Lu et approuvé
Dedelle

Lu et approuvé
Lu et approuvé

Lu et approuvé
Bourgeois

OBSERVATIONS DU TRESORIER ET DU CONSEIL DE FABRIQUE
MOTIFS DES CHANGEMENTS PROPOSES

FABRIQUE D'EGLISE St ROCH

Avoir au 31.12.2018

<u>DISPONIBLE</u>	<u>SOMMES</u>	<u>LOYER</u>	<u>INTERETS</u>
091-0010720-79 (Compte à vue)	141.936,41		0,00
000-0432955-44 (CCP)	-----		
091-0070570-80 (Carnet de Compte)	50,59		0,00

	141.987,00		
<u>PLACEMENTS IMMOBILISES</u>			
Article 06 055-0015782-77 (Compte de Placement) 056-0220397-01 (Dossiers Titres)	151.000,00		1152,76
Bons de caisse Loyer Deerlijk		873,50	-----
Article 10			240,80
056-0226030-08 (Dossiers Titres)	17.357,67		
055-0001342-90 (Compte de Placement)			
	-----	-----	-----
	168.357,67	873,50	1393,56
Immobilisé	168.357,67		
Disponible	141.987,00		

	310.344,67		

Le Trésorier

Joffine
Goffinet

Province de ADMINISTRATION DES POUVOIRS LOCAUX

Diocèse de MALINES BRUXELLES

Commune de BRUXELLES

Paroisse de SAINI-ROCH

COMPTE

DE LA

FABRIQUE DE L'EGLISE

de SAINI-ROCH à BRUXELLES
(ancienne commune)
POUR L'EXERCICE 2018

Trésorier : Nom GOFFINET H
Adresse Chaussée d'Anvers 60 1000 BRUXELLES
Tél. 02/2032915

Transmis à l'Administration communale de BRUXELLES, le 25.03.2019

Le Secrétaire,

Transmettre aux autorités de tutelle
en CINQ exemplaires

Le Président,

(6 pour les F.E. situées sur plusieurs communes)
Cfr Eglise de Tournai Juillet 1994

Reçu à l'Administration communale de _____, le _____

et transmis à M. le Commissaire de l'arrondissement de _____, le _____

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2018 2	Montant des recettes effectuées en 2018 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
CHAPITRE I Recettes ordinaires					
1. Loyers de maisons	30.600,00	32712,96			
2. Fermages de biens en argent					
3. Fermages en nature, évaluation en argent					
4. Rentes foncières, en argent					
5. Rentes en nature, évaluation en argent					
6. Revenus des fondations, rentes	4424,80	1152,76			
7. Revenus des fermages (et maisons)	850,00	873,50			
8. Intérêts de fonds placés sur hypothèque					
9. Intérêts en rentes sur l'Etat					
10. Intérêts à la Caisse d'Epargne	351,82	240,80			
11. Intérêts en d'autres valeurs					
12. Coupes de bois					
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.					
14. Produits des chaises, bancs, tribunes					
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	1000,00	1841,20			
16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	100,00				
17. Supplément de la commune pour les frais ordin. du culte					
18. Autres recettes ordinaires :					
18 a. Quote-part des travailleurs dans cotisations O.N.S.S.	250,00	239,41			
18 b. Précompte professionnel retenu à la source	300,00	226,23			
18 c. Location de chasse					
18 d.					
TOTAL	37876,02	37347,46			
CHAPITRE II Recettes extraordinaires					
19. Reliquat du compte de l'année					
20. Excédent présumé de l'exercice courant (....)	24051,35	8070,50			
21. Emprunts					
22. Ventes de biens, coupes extraordinaires, etc.		110906,59			
23. Remboursements de capitaux		4995,63			
24. Donation, legs					
25. Subsidés extraordinaires de la commune					
26. Subsidés extraordinaires de la province					
27. Subsidés extraordinaires de l'Etat					
28. Autres :					
28 a. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du cpte					
28 b. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du cpte					
28 c. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires					
28 d.					
TOTAL	24051,35	162372,72			
Récapitulations { Recettes ordinaires	37876,02	37347,46			
{ Recettes extraordinaires	24051,35	162372,72			
TOTAL GENERAL DES RECETTES	61927,97	200320,18			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2018 2	Montant des dépenses effectuées en 2018 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
CHAPITRE I					
<i>Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'évêque</i>					
Objets de consommation					
1. Pain d'autel	500,00				
2. Vin					
3. Cire, encens et chandelles	500,00	568,09			
4. Huile pour la lampe ardente	500,00	293,97			
5. Eclairage	10 000,00	7 945,54			
6. Autres :					
6 a. Combustible chauffage					
6 b. Eau	2 000,00	1 059,89			
6 c. I.P. - I.V. - NET	3 000,00	2 098,71			
Entretien du mobilier					
7. Entretien des ornements et vases sacrés					
8. id. des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie					
9. Blanchissage et raccommodage du linge					
10. Nettoyement de l'église (produits)	1 000,00	1 110,19			
11. Autres :					
11 a.					
11 b.					
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	500,00				
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires					
14. Achat de linge d'autel ordinaire					
15. Achat de livres liturgiques ordinaires	600,00	482,00			
Dépenses arrêtées par l'évêque, TOTAL	18 600,00	13 558,99			
CHAPITRE II					
<i>Dépenses soumises à l'approbation de l'évêque et de la députation permanente</i>					
1. - DEPENSES ORDINAIRES					
Gages et traitements					
16. Traitement brut du clerc					
17. Traitement brut du sacristain					
18. Traitement brut des chantres	2 000,00				
19. Traitement brut de l'organiste	2 500,00	232,18			
20. Traitement brut du souffleur					
21. Traitement des enfants de chœur					
22. Traitement brut des sonneurs					
23. Traitement brut du porte croix					
24. Traitement brut du bedeau					
25. Traitement brut du suisse					
26. Traitement brut de la nettoyeuse					
Dépenses ordinaires, chapitre II REPORT	4 500,00	232,18			

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2018 2	Montant des dépenses effectuées en 2018 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
Dépenses ordinaires, chapitre II, REPORT	4500,00	2321,18			
Réparations d'entretiens					
27. Entretien et réparation de l'église	2000,00	2199,91			
28. Entretien et réparation de la sacristie					
29. Entretien et réparation du cimetière					
30. Entretien et réparation du presbytère		78,00			
31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	500,00	17851,88			
32. Entretien et réparation de l'orgue	900,00	480,00			
33. Entretien et réparation des cloches	300,00	235,40			
34. Entretien et réparation de l'horloge					
35. Autres :					
35 a. Entretien et réparation des appareils de chauffage	500,00	462,66			
35 b. Entretien et réparation de l'extincteur	200,00	158,28			
35 c. Entreprise de nettoyage	5500,00	4939,62			
35 d.					
Dépenses diverses					
36. Supplément de traitement au curé					
37. Supplément de traitement au vicaire					
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire					
39. Honoraires des prédicateurs					
40. Abonnement «Eglise de Tournai»					
41. Remises allouées au trésorier					
42. Remises allouées à l'évêché					
43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés (1)	400,00				
44. Intérêts des capitaux dus					
45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, etc.	10000,00	7383,98			
46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	600,00	752,74			
47. Contributions	2500,00	0,06			
48. Assurance contre l'incendie	4000,00	3219,12			
49. Fonds de réserve	57,97				
50. Autres dépenses ordinaires :					
50 a. Charges sociales	900,00	796,47			
50 b. Préc. professionnel versé	500,00	283,57			
50 c. Avantages sociaux bruts					
50 d. Assurance responsabilité civile	2000,00	1818,05			
50 e. Assurance loi	400,00	395,00			
50 f. Assurance R.C. objective					
50 g. Médecine du travail	150,00	170,88			
50 h. SABAM - BEROBEL - RENUHEATION	70,00				
50 i. SECRETARIAT SOCIAL	350,00	319,64			
50 j. R.A.T.A.C	2500,00	900,00			
Dépenses ordinaires, chapitre II TOTAL	43327,97	44827,04			

(1) Joindre l'obituaire

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2018 2	Montant des dépenses effectuées en 2018 3	Rectifications opérées par		Observations 6
			le chef diocésain 4	la députation permanente 5	
II. – DEPENSES EXTRAORDINAIRES					
51. Déficit du compte de l'année					
52. Dépenses rejetées du compte antérieur					
53. Placement de capitaux					
54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, livres, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier					
55. Décoration et embellissement de l'église					
56. Grosses réparations, construction de l'église					
57. Grosses réparations du cimetière					
58. Grosses réparations du presbytère					
59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties					
60. Frais de procédure					
61. Autres dépenses extraordinaires :					
62. Dépenses ordinaires relatives à un ex. antérieur					
a.					
b.					
63. Dépenses extraordinaires relatives à un ex. antérieur					
a.					
b.					
Dépenses extraordinaires, chapitre II TOTAL					
III. – RECAPITULATION					
Dépenses :					
Arrêtées par l'évêque		13.558,99			
Soumise à l'approbation de l'évêque et de la députation permanente					
{ Ordinaires	18.600,00	44.827,01			
{ Extraordinaires	4.332,97				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6.192,97	58.386,03			
BALANCE { Recettes	6.192,97	200.320,18			
{ Dépenses	6.192,97	58.386,03			
EXCEDENT	0,00	141.934,15			

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi fait en séance du conseil, le 15.03.2019

Le Président,

Les Membres,

Le Membre-Trésorier,